

soient modifiés de manière à correspondre aux besoins réels de ces citoyens.

De la même façon, l'isolement de l'ouvrier, père de famille qui, en milieu urbain, éprouve toutes les difficultés à loger convenablement sa femme et ses cinq ou six enfants, peut se muer en indignation et en révolte lorsqu'il déambule entre de longues rangées de maisons de rapport qui lui sont interdites, en raison de leur conception et de leur prix de location prohibitif. Bien que 1971 ait été une année record pour la construction de maisons destinées aux familles à revenu modeste, le besoin d'habitations à prix modique est encore aigu, non seulement pour ces familles, mais aussi pour les personnes âgées et retraitées, et il est heureux que le gouvernement soit déterminé à ne pas négliger ce secteur.

Abattre toutes les barrières qui contribuent à l'isolement, tel est, nous l'avons dit, le leit-motiv du discours du Trône. Il me revient, je pense, de féliciter le gouvernement pour les résultats déjà obtenus dans deux domaines importants pour l'avenir du pays, celui des progrès du bilinguisme dans les services fédéraux, et celui de la promotion des femmes, particulièrement au sein des mêmes institutions fédérales.

• (2100)

[Traduction]

En juillet 1969 fut proclamée la loi sur les langues officielles. Moins de trois ans après, sa mise en œuvre entraînait déjà des résultats concrets et irréversibles. Le rapport du commissaire des langues sur sa première année d'activité est à la fois intéressant et encourageant. Et le président de la Commission de la fonction publique a également contribué à la réalisation de l'objectif fixé par le gouvernement.

Le courage, on pourrait même dire le cran, avec lequel le président de la Commission de la fonction publique, il y a un mois, a fait une mise au point sur la question du bilinguisme dans les services fédéraux, mérite des louanges. Non seulement il a qualifié de mensonge l'insinuation que le principe du mérite était mis de côté pour remplir les cadres d'employés francophones, mais encore il a ajouté que les citoyens francophones n'ont pas eu des avantages égaux dans le passé et qu'ils n'occupent à l'heure actuelle que 18.2 p. 100 des postes supérieurs de la fonction publique, quoiqu'ils forment environ 28 p. 100 de la population du pays. Il était bon de l'entendre répéter que le gouvernement avait institué un programme non seulement de façade mais de fond, qu'il ne se contenterait pas d'un bilinguisme symbolique et que la Commission avait le devoir de refléter le double caractère du Canada au sein du personnel de l'État. Comme la Commission accepte cette interprétation que la fonction publique doit être fonctionnellement bilingue, il s'ensuit que le bilinguisme doit devenir un élément de mérite pour certains postes dans certaines régions du Canada.

Mais pourquoi s'effrayer? Seulement environ 15 p. 100 de tous les postes sont touchés par les politiques linguistiques et la majorité d'entre eux, à tous les niveaux, continueront d'être occupés par des unilingues. Étant donné que relativement peu de postes ont, jusqu'à maintenant, été déclarés bilingues, même dans les classes les plus élevées, il faut vraiment fausser les faits pour conclure qu'il y a un certain nombre de promotions de bloquées. Malgré certaines déclarations contraires, nous nous plaisons à croire que la majorité des Canadiens anglophones comprennent les intentions réelles du gouvernement et qu'avec une meilleure formation des jeunes générations la

[L'honorable M^{lle} Lapointe.]

tâche qui consiste à donner un caractère vraiment bilingue à la fonction publique s'allègera progressivement. Une autre barrière aura ainsi été levée.

Personne n'ignore les difficultés que l'objectif de bilinguisme crée ici comme ailleurs au Canada. Mais l'objectif que le gouvernement s'est fixé est de faire de notre capitale le centre de notre vie nationale non seulement, comme le disait récemment le premier ministre, au point de vue politique mais à tous points de vue. Ces quelques années où la politique de bilinguisme et de multiculturalisme a évolué dans les services gouvernementaux de même que dans les activités du Centre national des Arts et d'autres institutions, ont déjà conditionné l'atmosphère d'Ottawa. Elles ont donné à cette ville une image et une qualité différentes que commencent à ressentir et à apprécier beaucoup d'anciens détracteurs de notre capitale nationale.

D'autre part, et pour répondre aux nombreuses demandes de décentralisation de l'activité fédérale, le gouvernement songe à établir ailleurs qu'à Ottawa certaines de ses entreprises, d'abord à déménager à Winnipeg le service de frappe des pièces de l'Hôtel de la monnaie. Pareille décentralisation a été proposée à maintes reprises. Même si cela doit forcément mettre fin à une tradition chérie et déranter une routine bien établie, nous croyons sincèrement que la décision est saine. Je le répète, il existe dans un pays vaste comme le nôtre un sentiment d'isolement. Il faut non seulement le déraciner, mais aussi le remplacer par autre chose. Surtout aux deux extrémités du pays, il faut stimuler le sentiment d'appartenance. Chaque région devrait pouvoir mieux développer ce sentiment d'appartenance si elle est invitée à collaborer de façon plus concrète à l'activité administrative du pays.

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a procédé à bien des nominations qui ont été bien accueillies, et qui révèlent clairement ses intentions de confier plus de responsabilités et de plus hauts postes aux femmes qui y aspirent. Actuellement, la fonction publique compte 46,000 employées. Même si les femmes n'occupent qu'un pour cent des postes au niveau exécutif, 80 p. 100 d'entre elles se situent aux niveaux inférieurs de la catégorie de soutien administratif. On prévoit que d'ici une décennie de plus en plus de femmes diplômées d'université se chercheront des postes et exigeront traitement et avancement égaux. Aujourd'hui, elles représentent le tiers des diplômés d'université mais dès 1980 elles constitueront 45 p. 100 de l'ensemble. Pourquoi le Canada se priverait-il de pareils talents, de pareilles connaissances?

La Commission de la Fonction publique donne suite à sa décision de rendre plus de hauts postes accessibles aux femmes, et elle compte même chercher à l'extérieur des femmes aptes à occuper des postes de cadres supérieurs. D'autre part, aux échelons inférieurs et dans tous les domaines d'activité, les femmes demandent encore une meilleure surveillance et un plus grand respect de la loi sur la discrimination contre le sexe féminin. Il reste encore beaucoup à faire sur le plan de la classification des emplois, de l'embauche, des congédiements et de l'avancement, pour garantir l'égalité de statut à laquelle elles ont droit de par la loi. Voilà pourquoi elles comptent sur la mise en œuvre sans tarder des recommandations du rapport Bird.

• (2110)

Parmi les institutions qui devraient montrer la voie à l'occasion de la campagne visant à donner des chances égales, certaines universités sont coupables d'avoir adopté